

une influence plus directe sur les politiques du Canada par l'entremise de leurs représentants élus au Parlement que par les conférences fédérales-provinciales des premiers ministres.

Inutile de vous rappeler qu'en juillet 1963 le gouvernement a créé une Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Le travail de cette commission et les mesures qu'elle a incité le gouvernement à prendre sont en train de changer la physionomie de la nation. C'est peut-être l'un des tournants de ce que j'ai appelé le processus de redéfinition continu, soit une redéfinition par voie de négociations. Même son nom tend à mettre ce processus en lumière. Si on devait créer la Commission aujourd'hui, on l'appellerait sans doute la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le multiculturalisme. Son travail nous a permis d'avoir une image plus claire de ce que nous sommes, c'est-à-dire des bilingues. Nous devons continuer de l'être, car un Etat multilingue, une Tour de Babel des temps modernes, manquerait irrémédiablement de souplesse, serait très onéreux et tout à fait inefficace. En termes sociaux, nous reconnaissons clairement que nous sommes une société multiculturelle plutôt que biculturelle.

L'interaction des différentes cultures, indigènes, européennes et autres, est essentielle à la pluralité canadienne. Chacun de ces groupes culturels constitue en lui-même une grande richesse qu'il faut conserver. Chacun peut contribuer beaucoup à l'enrichissement de notre vie nationale.

En reconnaissant le caractère multiculturel du Canada, le Gouvernement n'en reste pas à la théorie ou aux bonnes intentions. Ainsi, la Direction de la citoyenneté du Secrétariat d'Etat dispose maintenant de ressources financières accrues, qu'elle offre aux nombreuses minorités culturelles du pays afin que ces dernières conservent et renforcent leur vie culturelle propre.

Intérêts et problèmes régionaux différents s'ajoutent au caractère de pluralisme du Canada: malgré les efforts conjugués des gouvernements fédéral et provinciaux, nous luttons encore contre les disparités régionales en ce qui concerne les conditions de vie et d'emploi. Elles constituent l'un des problèmes les plus difficiles que nous ayons à résoudre, et pour lequel les solutions appropriées sont encore inexistantes. Par les paiements de péréquation aux gouvernements provinciaux, et grâce à quelques projets conjoints fédéraux-provinciaux de stimulation de l'investissement et de l'emploi dans des régions victimes de stagnation chronique, nous atteignons à une certaine mesure de justice sociale. Mais il faut encore perfectionner les mécanismes de coordination et c'est là un domaine où la coopération fédérale-provinciale est aussi essentielle que la concurrence fédérale-provinciale serait absurde.